

Thélis infos

Le bulletin d'information municipale de Thélis-la-Combe

Numéro 28

Juillet 2021

LE MOT DU MAIRE :

Ce bulletin municipal est marqué une fois de plus par cette crise sanitaire. En ce début d'année le déconfinement puis le reconfinement commencent à être difficilement supportables ; ce virus modifie durablement notre quotidien : les privations de liberté, les difficultés au travail, à l'école ... et l'angoisse de se trouver confronté à la maladie, engendrent un climat de mal être et parfois d'incompréhension vis-à-vis des autorités. La campagne de vaccination mise en place par les autorités permettra-t-elle de venir à bout de ce virus ? L'avenir nous le dira. Plus près de nous, les dernières décisions de déconfinement seront-elles correctement suivies ? Dans le cas contraire, il n'est pas à exclure une nouvelle reprise de l'épidémie. Je ne peux que vous conseiller la prudence et le respect des gestes barrières.

Fallait-il oui ou non maintenir les élections régionales et départementales ? Cette question a fait la une de nos journaux. Elles se sont bien déroulées, sur notre commune le taux de participation au premier tour fut de 43% et de 46 % au second tour.

Ce trimestre vous avez pu constater peut-être les travaux d'amélioration de la visibilité au carrefour de l'Estival. Ces travaux étaient attendus par les usagers de ce secteur. Concernant l'appartement communal, une réunion de chantier avec l'ensemble des artisans et notre architecte nous a permis de valider les différents devis et de mettre en place un planning d'exécution.

Nous travaillons sur la protection incendie et avons retenu l'offre d'une entreprise qui effectuera la mise en place d'un poteau d'incendie sur le secteur de l'Estival. La pose de citernes dans un projet plus global est également à l'étude.



Le 3 juin nous avons reçu les offres des bureaux d'études pour l'élaboration du schéma directeur de notre réseau d'eau. Ce document est indispensable pour l'octroi de subventions futures.

Il est hélas regrettable de constater des incivilités. Nous avons dû ramasser environ 20 pneus sous la croix de Champet ! Il en est de même concernant les ordures que nous voyons aux bords des routes alors que la déchetterie est à la disposition de tous. Nous devons laisser une terre propre et non polluée à nos enfants.

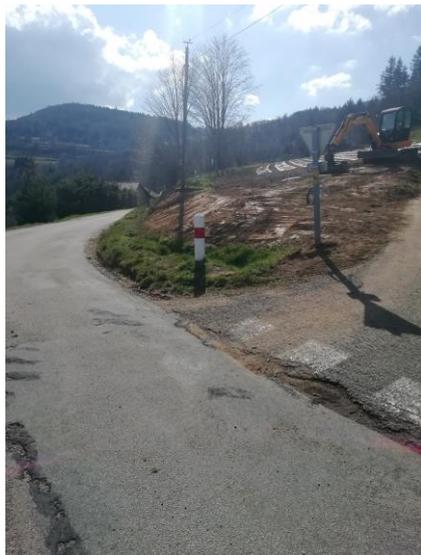
Je me joins aux membres du CCAS et du conseil municipal pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Regis Fanget

Ci-contre un bel exemple de restauration de notre patrimoine vernaculaire que l'on doit à Odile et Georges Roux.

Voirie communale

CARREFOUR DU CHEMIN DE L' ESTIVAL ET DE LA DEPARTEMENTALE D 29



Afin d'améliorer la visibilité au niveau du carrefour du chemin de l'Estival et de la départementale 29, des travaux ont été réalisés. Suite à la demande des utilisateurs de ce carrefour, ce projet a débuté en janvier 2020 et a été terminé fin avril 2021. Plusieurs possibilités ont été étudiées : enrochement, mur ou talutage. Pour des raisons économiques, le talutage a été choisi.

Le coût total de cette réalisation est de 3022.53 HT. Il comprend le prix des terrains, les frais de géomètre, les actes notariés, le déplacement du poteau de téléphone et les travaux de talutage réalisés par l'entreprise Lambert TP. La commission d'appel d'offre a dû choisir parmi 4 dossiers. Au niveau du financement, une demande de subvention a été réalisée au titre des amendes de police. Le dossier est en cours d'étude. Nous espérons une subvention à hauteur de 50% de ces travaux. Ce projet a pu être réalisé notamment grâce à l'accord des propriétaires des terrains environnants pour faire des échanges avec la commune ou lui vendre des parcelles.

MUR DES BIEZ



Suite à l'effondrement du mur sous la route au niveau du lieu-dit des Biez, des travaux ont été réalisés. Afin d'éviter une emprise de terrain sur les propriétés environnantes, un enrochement a été réalisé par l'entreprise Mazet pour un montant de 4 160 € HT. Les élus ayant choisi l'entreprise la plus économique. Cette réalisation fait partie du programme voirie de 2020 et une aide globale du Département à hauteur de 5 000 euros est attendue. D'autres travaux de réfection des chaussées seront entrepris dans les mois qui viennent.

PANNEAUX SIGNALIQUES



Des dénominations ont été données aux 2 salles communales : « salle de la cure » et « salle sous la mairie ». Des panneaux ont été installés pour ces 2 salles .Il en est de même pour indiquer les toilettes publiques, l'entrée de la mairie et la mise en place également de panneaux informant de l'extinction des éclairages publics. Ces panneaux ont été réalisés par l'entreprise Graphéo à Bourg-Argental et installés par les membres du conseil municipal. Des panneaux informant que la commune bénéficie de la fibre ont également été posés à la demande du SIEL .

INCIVILITES

Une bonne vingtaine de pneus ont été récupérés dans une décharge sauvage le long de la départementale D29 sous Champet.



Pour lutter contre les incivilités du quotidien, le maire peut prononcer des sanctions administratives - Amende jusqu'à 500 euros - concernant les actes qui portent atteinte à la sécurité des personnes et présentent un caractère répétitif ou continu : occupation illégale du domaine public par un commerçant, dépôt sauvage d'encombrants, non-respect des horaires de vente à emporter d'alcool...



Un dépôt sauvage chez un particulier !! en 2019



SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU D'EAU

La **commune de Thélis-la-Combe** souhaite établir un Diagnostic et Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable sur son territoire. Le but de l'étude est de dresser un bilan de fonctionnement actuel et à moyen terme, de dresser la liste des interventions techniques permettant d'optimiser ce système. La commune de Thélis-la-Combe souhaite confier la mission à un prestataire.

RESEAU FIBRE

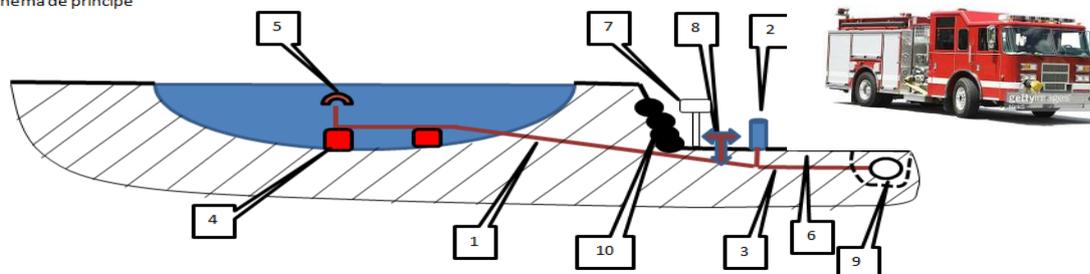
Le SIEL a entrepris de sécuriser localement le réseau. Toute la partie aérienne entre Bourg-Argental et le bas du chemin de la Croix de la Pause a été enfouie. C'est l'entreprise SERPOLET qui a effectué les travaux.

Rappels : En cas de panne il vous faut impérativement avertir votre opérateur qui signalera la panne auprès de THD42. Par contre si vous constatez un problème sur le réseau (fibre arrachée.....) si possible, faites une photo, localisez le lieu de l'incident et contactez au plus vite la mairie.

Poteau d'incendie de l'estival

La commune de Thélis-La-Combe souhaite réaliser une borne d'incendie communale à proximité du hameau de l'Estival. Une convention avec 2 propriétaires permettra cette réalisation. Avec Mr Liversain qui met à disposition de la commune de Thélis-la-Combe un étang d'environ 600m², avec Mr Berne qui met à disposition de la commune de Thélis-la-Combe l'espace nécessaire au stationnement des véhicules de pompiers.

Schéma de principe



Il conviendra de poser une canalisation diamètre 100 mm (rep 1) partant du centre de l'étang jusqu'à la borne d'incendie (rep 2). Prévoir une pente et une vidange (rep 3) de cette canalisation au niveau de la borne d'incendie : (borne d'aspiration). Il faudra installer une borne d'aspiration bleue, un enrochement (rep 10) protégera cette dernière le long de la digue. Un ou plusieurs ouvrages maçonnés (rep 4) ou la pose d'éléments préfabriqués maintiendront la canalisation à environ 50 cm du niveau bas de l'étang. Une crépine (rep 5) sera mise à l'extrémité de la canalisation. Un fossé le long de la route communale sera busé (rep 9). Il rejoindra la canalisation existante qui sera également réaménagée. Une aire de stabilisation minimum 100 m² (rep 6) sera réalisée pour permettre l'accès aux véhicules de pompiers, des panneaux de signalisation (descriptif de la réserve, adresse, stationnement interdit) (rep 7) seront installés. Une vanne (rep 8) permettra d'isoler le poteau d'incendie.

Suite à l'appel d'offres le conseil retient l'entreprise Mazet TP pour effectuer les travaux de mise en place d'un poteau d'incendie, pour un montant des travaux de 13 494 .00 TTC.

Des citernes pour protéger certains hameaux :

Une idée à creuser

L'amélioration de la défense incendie est une priorité communale. Des contacts et des devis ont été reçus de la part d'une entreprise proposant la mise en place de citernes de 60 mètres cube : citernes recyclées métalliques ou citernes en ossature bois. Le conseil municipal privilégie à ce jour cette dernière solution.



Débroussaillage

La commune de Thélis-La-combe est classée en commune à risque incendie selon l'arrêté préfectoral N°DT-11-538.

En application des dispositions de l'article L 322-3 du code forestier, le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêt... Aux abords des constructions, et installations de toutes natures sur une profondeur de 50 mètres.

- Dans le cadre de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'incendie, la commune souhaite encourager les particuliers à être en conformité avec l'arrêté préfectoral. Le conseil municipal propose donc que:

- Pour chaque famille propriétaire ou occupant d'une habitation sur la commune ou propriétaire d'un terrain et une fois par an seulement. La commune prendra en charge à hauteur de 50% le montant de la location TTC et hors assurance d'un broyeur auprès de l'entreprise MC MECALOC, RD 1082 A BOURG ARGENTAL et règlera directement l'entreprise sur présentation d'une facture précisant le nom du demandeur.

- Les conditions pour bénéficier de cette offre sont les suivantes :

- Être propriétaire ou occupant sur la commune d'un terrain ou d'une habitation.

- Se présenter en mairie

- Remplir une attestation sur l'honneur concernant la ou les parcelles qui seront débroussaillées.

- Un document à présenter à l'entreprise de location sera alors remis au demandeur Pour louer l'appareil et faire les travaux

- S'acquitter de la somme à payer auprès de l'entreprise de location

- Cette remise fonctionne pour :

- -La location d'un broyeur thermique diesel 4C diamètre 10 cm. (100 euros HT/jour +10% assurance,)*

- -Ou pour un broyeur thermique diesel 4C diamètre 17,5 cm (175 euros HT par jour + 10% assurance)*

- (** prix indicatifs à ce jour.)

Déjà du travail de fait

Nous avons pu constater que déjà certains d'entre vous avaient entrepris des travaux de débroussaillage. N'hésitez pas à nous solliciter pour la mise en place de cette aide au broyeur.



APPARTEMENT COMMUNAL

La phase d'étude de l'appartement communal est terminée. Les entreprises ont été choisies :

- lot n° 1 démolition petite maçonnerie : entreprise JOEL GIRODET
- lot n° 2 plâtrerie - peintures: entreprise FRANCK REVOIL
- lot n° 3 isolation : entreprise YVES PEYRARD
- lot n° 4 électricité chauffage VMC: entreprise MICHEL MARRON
- lot n° 5 plomberie sanitaires : entreprise MICHEL MARRON
- lot n° 6 carrelage faïences: entreprise JOEL DENTRESSANGLE
- lot n° 7 menuiseries extérieures: entreprise KEVIN DE TOLLENAERE
- lot n° 8 fumisterie avec poêle à granules: entreprise MICHEL MARRON

Une réunion de chantier a eu lieu le 6 avril avec Mr Goin, l'architecte du SIEL, Mr Montant du bureau de contrôle, les entreprises choisies et plusieurs conseillers municipaux.



A ce jour, les cloisons de l'appartement ont été cassées, les nouvelles fenêtres posées et l'isolation des murs effectuée.

Nous espérons la réception du chantier au printemps 2022, les entreprises étant peu disponibles avant. L'appartement fera 70 m². Suite à une demande de la Région, dans le cadre des subventions, le conseil municipal a voté une délibération au sujet du montant du loyer. L'estimation du loyer est de 450 euros par mois. L'appartement respectera les normes d'isolation, avec un R mini de 4.7 m² k/W aux murs et R= 10 m² k/W au plafond.

La mousse polyuréthane a été choisie pour l'isolation, en raison notamment de sa moindre épaisseur et de son coût par rapport aux autres matériaux.

Il y aura un chauffage d'appoint électrique par convecteur et un chauffage principal avec un poêle à granulés de bois. Ce mode de chauffage a bien évidemment été validé par l'étude thermique du SIEL.

La mairie avait pris contact et rencontré l'ADEM, pour faire une étude de chauffage et d'eau chaude. L'ADEM nous a proposé un projet pour l'eau chaude et le chauffage que nous n'avons pas retenu pour des raisons économiques.

Toutefois nous sommes en réflexion sur l'utilisation de panneaux solaires pour chauffer l'eau.

Dans ce projet de rénovation de l'appartement communal, nous avons rajouté des améliorations pour la salle de la cure. En effet, il est prévu de changer les 3 fenêtres, l'éclairage (mettre des LED), faire un isolement phonique de la salle, installer des sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite et améliorer l'accessibilité de la salle (seuil à la porte d'entrée).

APPARTEMENT COMMUNAL suite



Le garage sera également réaménagé, une dalle au sol est faite et une isolation de ce garage est programmée. L'estimation du coût des travaux de l'appartement communal et de l'amélioration de la salle de la cure est de 85 500 euros TTC.

Si quelqu'un est intéressé par la location de l'appartement, se faire connaître en mairie.

Photo ci-contre la dalle en cours de mise en œuvre

Tous ces travaux ne pourraient se réaliser sans l'aide de nos partenaires : la Région qui nous a accordé une subvention de 31 500 euros, l'état avec la dotation de soutien investissement local (DSIL) pour un montant de 3 315 euros, une aide du département de 7 000 euros est également attendue ainsi que la participation du SIEL pour la partie économie d'énergie pour un montant de 9 800 euros .



La Région Loire
Auvergne-Rhône-Alpes **LE DÉPARTEMENT**



**territoire
d'énergie**
LOIRE - SIEL

DSIL

HISTOIRE LOCALE



Concentration de motos aux Bernes. Une photo datée des années 1950. Les propriétaires de ces motos étaient des habitants des quartiers voisins. On reconnaît, pour les spécialistes : la moto de Léon Rouchouze , celle de Jean Rouchouze, de Jean Richard , et de Joseph Richard ou de Pierre Demartin .



Sur la photo 2 ième rang de gauche à droite :

Marcel Oriol, Antoinette Richard, Marie-Irène Granjon, Annie Seauve, Jeannine Rouchouze, Claudette Sabot, Cécile Richard.

Sur la photo 1 ième rang de gauche à droite :

Jean-Marie Dumas, Jeanne Sabot, Joséphine Vanel, Léonie Seauve, Maria Berne, Marie Oriol, Perrine Pauze.

Il y a quelques jours, Mme Mourelon, recevait à Bourg-Argental, la médaille, de la famille française. Le 3 juin dernier, c'est à Thélis-la-Combe, qu'une semblable cérémonie se déroulait. A Thélis-la-Combe, on a l'habitude d'être plus matinal qu'à Bourg, et à 9 h 30 après la messe, à la salle municipale, M. le Maire, Marcel Oriol, entouré de ses conseillers municipaux des mamans qui (avec un tantinet d'émotion allaient recevoir leurs décorations), il y avait aussi nombre de famille, d'amis, venus sur l'invitation de M. le maire.

Et puis, dans cette salle comble, M. Marcel Oriol, avait la tâche, très agréable, mais aussi émouvante, de remettre aux mamans, à chacune sa médaille. Evidemment cette médaille était accompagnée du traditionnel diplôme, douze personnes, devaient en bénéficier.

Le père Jean Richoud, et Mme Copin, étaient remerciés pour leur participation. Après cette cérémonie fort, sympathique, le verre de l'amitié, s'imposait.

Voici les noms des récipiendaires, et l'ordre de leurs médailles.

► **LE JOURNAL DU PILAT**
► **BOURG-ARGENTAL**
Médailles de la famille française, après Bourg-Argental, Thélis-la-Combe..



Médailles d'or. — Mme veuve Berne J.-Baptiste à Savary (11 enfants) ; Mme veuve Séauve Joseph, à Cherblanc (9 enfants) ; Mme veuve Pauze Joseph à Cherblanc (8 enfants).

Médailles d'argent. — M. et Mme Bruyère Jean à l'Estival (6 enfants) ; M. et Mme Oriol Claudius à Marlhioux (7 enfants) ; M. et Mme Richard Pierre aux Bernes (6 enfants) ; Mme veuve Sabot J.-Claude à la Villette (7 enfants).

Médaille de bronze. — Mme veuve Berne J.-Claude à Rivoire (4 enfants) ; M. Dumas Jean au Puy (4 enfants) ; M. et Mme Granjon Jean à la Loge (4 enfants) ; M. et Mme Richard Jean, Les Girauds (4 enfants) ; M. et Mme Rouchouze Léon à Thélis (5 enfants) ; M. et Mme Sabot Auguste, La Villette (5 enfants) ; Mme veuve Séauve Urbain à Cherblanc (4 enfants) ; M. et Mme Vanel Auguste, La Combe (5 enfants).

Notre journal s'associe aux différentes personnalités, amis et familles pour présenter toutes ses félicitations aux heureuses mamans.

Les tiques sont des acariens que l'on retrouve en forêt, principalement au printemps et en automne. Elles peuvent transmettre des agents de maladies infectieuses affectant les animaux et les hommes (agents de zoonoses).

Les tiques se nourrissent du sang des animaux ou des humains sur lesquels elles se fixent. Elles peuvent alors s'infecter en prélevant des agents pathogènes (bactéries, virus, parasites) sur des hôtes infectés. En se fixant sur d'autres hôtes, elles peuvent transmettre ces agents pathogènes: ce sont des « vecteurs » de maladies. Les tiques sont les plus importants vecteurs de maladies infectieuses en Europe. Il existe un peu moins de 1000 espèces dans le monde, mais seules quelques-unes sont vectrices de maladies plus ou moins graves.

Les recommandations de l'Anses :

- Pour vous protéger des morsures de tiques lors de vos promenades en forêt, utilisez des répulsifs et portez des vêtements couvrants et de couleur claire.
- Évitez de marcher au milieu des herbes hautes, des buissons et des branches basses, privilégiez les chemins balisés et ne vous étendez pas dans l'herbe.
- Inspectez-vous au retour de vos promenades et détachez immédiatement les tiques fixées à l'aide d'une tire-tique, d'une pince fine ou, à défaut, de vos ongles gantés (n'utilisez en aucun cas de l'éther ou tout autre produit). Désinfectez bien la plaie.

Comment retirer une tique chez l'homme ?

La tique ne pique pas, elle mord. En cas de morsure, la tique doit donc être rapidement enlevée car le risque de transmission d'une maladie augmente avec le temps. On procède avec un **tire-tiques** (disponible en pharmacie). Il existe deux tailles, un pour les nymphes et un plus grand pour les tiques adultes. Pour enlever l'acarien, il faut procéder par étapes :

1. **Attrapez toute la tique au plus près de la peau** y compris son rostre (une sorte de dard au niveau de la partie buccale qui lui permet de s'accrocher à la peau de sa victime)
2. **Tournez délicatement dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour extraire la tique entière .**
3. Une fois la tique entièrement extraite, **appliquez soigneusement un antiseptique local** sur la zone mordue. Pensez également à désinfecter le tire-tique.

Que faire après avoir retiré la tique ?

Si vous ne réussissez pas à ôter la totalité de l'acarien : consultez votre médecin ou votre pharmacien

Même si vous avez réussi à vous débarrasser de l'insecte, surveiller la zone mordue pendant quelques semaines. Regardez bien si apparaît une auréole rouge qui grandit et se déplace. C'est ce qu'on appelle un érythème migrant, signe d'une contamination à la maladie de Lyme. Dans 50% des cas environ, il n'y a pas de manifestations cutanées, mais la maladie est bien là. D'autres signes peuvent alors alerter, notamment en cas d'apparition de symptômes grippaux (fatigue, faiblesse, fièvre...). Consultez rapidement votre médecin.

Une tique peut encore mordre même une fois retirée. Après l'avoir tuée sans la toucher à mains nues, mettez-la dans un mouchoir ou sur un bout de scotch puis jetez-la à la poubelle.

La maladie de Lyme est provoquée par une bactérie appartenant au groupe *Borrelia Burgdorferi* sensu lato qui comprend au moins 5 espèces pathogènes pour l'Homme, et est présente sur le territoire français.

Un traitement antibiotique existe, efficace s'il est administré rapidement, d'où l'importance d'un diagnostic rapide après une morsure par des tiques. En l'absence de traitement, la maladie peut provoquer des atteintes cutanées, musculaires, neurologiques et articulaires, pouvant être très invalidantes.



Découvrez les recommandations de l'Anses pour vous protéger des morsures de tiques. © Anses Éditions 2016 Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail 14 rue Pierre et Marie Curie 94701 Maisons-Alfort Cedex www.anses.fr / @Anses_fr

La tique géante, un parasite dangereux (ressource internet)

Qu'est-ce que la tique géante ?

« La *Hyalomma marginatum*, également appelée tique géante, tique tigre ou encore tique à pattes rayées est un parasite plus gros que les autres espèces de tiques. En étant à jeun elle mesure environ 5mm de long et peut atteindre les 2cm une fois qu'elle est nourrie. Cette tique est installée depuis plusieurs années en Corse et fait petit à petit son apparition dans le sud de la France. Sa propagation est de plus en plus importante notamment sur les côtes méditerranéennes où le climat lui est plus favorable. Elle est principalement active du printemps jusqu'à l'automne et est présente dans les hautes herbes ainsi que les feuilles mortes. Cependant sa particularité est sa vitesse : elle peut suivre sa victime sur une centaine de mètres tout en restant cachée.

En quoi est-elle dangereuse ?

Le danger de cette tique est à la fois pour les Hommes et pour les **animaux**. En effet, elle serait porteuse du virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo. Dans les pays où la tique géante est bien installée plusieurs dizaines de décès par an ont été recensés à cause de virus. Cette maladie est donc bel et bien mortelle pour l'Homme. Néanmoins pas toutes les tiques sont porteuses de ce virus. En effet, pour l'instant, en France aucune des tiques *Hyalomma marginatum* collectées n'ont été contaminées par le virus. Pour autant certaines étaient porteuses de la **maladie de Lyme**. Rappelons- le, la maladie de Lyme est une maladie très dangereuse pour nos **animaux de compagnie** mais aussi pour l'Homme. Elle est due à la bactérie *Borrelia burgdorferi*, transmise par les tiques. Des chercheurs du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) de Montpellier se mettent à étudier cette espèce de tique ainsi que les dangers auxquels elle expose les **animaux** et les humains afin de trouver des solutions.

Comment protéger nos animaux de ces tiques ?

Afin d'éviter que vos **animaux de compagnie** soient touchés par ces tiques, il faut éviter les endroits avec des hautes herbes et des feuilles mortes pendant les périodes d'activité de cette dernière. Des produits anti-tiques peuvent être utilisés mais ne sont pas efficaces à 100%.

Si vous retrouvez une tique sur le corps de votre **animal**, ne la retirez pas avec vos doigts. Il vous faudra utiliser un tire-tique ou bien vous rendre en **clinique vétérinaire** si vous ne vous en sentez pas capable. »

« En France ,15% des tiques sont porteuses de la bactérie, responsable de la maladie de Lyme. S’y ajoutent 14% de tiques porteuses d’un autre agent pathogène à risque pour l’humain. Ces chiffres ont été obtenus par l’institut national de recherche pour l’agriculture, l’alimentation et l’environnement (INRAE) grâce à la participation de citoyens au programme CiTIQUE. Autre donnée intéressante de ce suivi : le confinement d’un printemps 2020 a eu un impact sur la répartition des piqures. 47% ont eu lieu dans un jardin privé contre 28 % en temps normal. Les forêts et les herbes hautes ne sont donc pas les seules zones à risque. Dans son jardin comme lors d’une promenade, quelques règles simples permettent d’éviter la piqure. Il est conseillé de porter des vêtements clairs et couvrants de la façon suivante : chapeau, chaussure montantes, pantalons dans les chaussettes et tee-shirt dans le pantalon. La tique sera plus repérable et risquera moins de piquer les plis du corps ou les parties intimes. Le recours à un répulsif (icarridine, IR 3535, huile d’eucalyptus citriodora 10%) et aussi très utile : certains restent efficaces pendant 6 heures . Enfin pensez à inspecter votre corps lorsque vous vous déshabillez le soir ».

LA NATURE DEBOUSOLEE

En début de printemps, on peut remarquer des cocons qui envahissent les branches des résineux. Ce sont des chenilles processionnaires qui vont descendre le long du tronc, et former des « processions » au sol avant de s’enterrer plus tard....Si les arbres sont envahis, ils finissent par sécher. Il ne faut surtout pas toucher ces chenilles, elles provoquent de graves réactions allergiques sur l’homme, mais aussi les animaux (la langue d’un chien peut enfler, jusqu’à étouffer l’animal).



En juillet/août, les cocons se forment sur les branches, c’est à ce moment qu’il faut couper celles qui portent les cocons, avant que les chenilles descendent le long du tronc. S’équiper, ne pas opérer à mains nues. Avec un échenilloir ou autre, ôtez le cocon, le couper en 2 dans une brouette et brûler, éviter au sol pour limiter l’incendie et ceci suivant la météo. On peut poser des bandeaux collants le tour du tronc.

R.D



Le week-end du 3 et 4 avril se sont déroulées malgré le contexte sanitaire compliqué pour le sport, les sélections pour les championnats d'Europe Sénior (Mai en Suisse), les championnats du monde sénior (juillet en République Tchèque) et les championnats du monde Junior (Juillet en Turquie) dans le Pilat.

En effet environ 65 athlètes de haut niveau, ont participé dans un premier temps à une course format sprint le samedi matin dans les rues de Pélussin, puis le samedi après-midi dans la forêt et entre les rochers de la grotte Sarrazine et hêtraie du Pilat sur un format de course moyenne distance, environ 35 minutes de course pour 5 KM.

Thélis-la-Combe a donc accueilli la première compétition de course d'orientation de l'année en forêt, réservée exclusivement aux athlètes de haut niveau tous testés négatif à la COVID 19 au préalable.

Un terrain exigeant, qui a confirmé pour certains leur forme physique du moment et mis en lumière pour d'autres des objectifs d'amélioration d'ici les grandes échéances internationales.

Olivier COUPAT

La fédération Française de Course d'orientation et les entraîneurs nationaux remercient l'ensemble des collectivités qui nous ont accueillis, et plus particulièrement la commune de Thélis-la-Combe pour la sélection du samedi après-midi.



Coté sport, Lucas Basset (ASUL sport nature Villeurbanne) vice-champion du monde en 2015 de la discipline signe le meilleur temps en homme élite devant deux stéphanois en 2^{ème} et 3^{ème} position Mathieu Perrin et Corentin Roux (Nature Orientation Saint-Etienne).

Notons également la belle 6^{ème} place de la Pélussinoise Sarah Ghibaudo en Dame Junior. Le week-end de sélection s'est terminé dimanche matin dans la forêt autour du col de la République, lors d'une course longue distance (environ 1H30 de course).

Thélis animation

Cette année pas de marche « la theline » mais les adhérents avaient tenu à organiser une petite rencontre avec pique-nique à Graix. Une douzaine de kilomètres au départ de La Combe, dans une bonne ambiance. Bref la joie de se retrouver ensemble.



Le circuit , avec une variante pour le retour à La Combe .



Nous sommes passés par la Célarie , le tour du Crêt de la Garde , Font Nevouse , la Croix du prince , Les Herbaudes , Grange Neuve , La Chavana, Graix, retour par La Chaperie, Valsoiron et La Célarie.

En septembre, nous espérons reprendre nos activités.

A bientôt donc

Andrée Delarue

Thélis propre en photos

Nous avons repris cette opération « Thélis propre » le samedi 12 juin. Une vingtaine de bénévoles ont contribué à l'embellissement de notre village.



La taille de la haie de la salle de la cure a nécessité « un peu de souplesse et d'acrobatie ». Les déchets verts seront évacués par les agents de la CCMP. Des Thélinandes ont désherbé des « coins et recoins du village », avec patience et soin .



Duo d'expertes pour obtenir des allées impeccables, et une équipe de choc pour l'évacuation des déchets. Bien sûr, vers midi, un moment convivial bien sympathique clôturait cette matinée de partage et de travail collectif.



Dans le cadre de la mobilité, la CCMP a proposé l'installation de zone de stationnement pour les vélos. L'installation a fait l'objet d'une réflexion et d'un travail d'équipe.

Les Rendez-vous de mon Parc 2021

Sorties nature, balades-découvertes, spectacles, animation paysage,... avec les Rendez-vous de mon Parc, vous allez pouvoir expérimenter, vous ressourcer et découvrir toutes les richesses du Pilat.

La nouveauté 2021 : trois temps forts qui se terminent par trois journées culturelles, dans trois communes du Pilat. Après le Bessat en juin, Saint-Sauveur-en-Rue sera à l'honneur du 17 au 31 juillet, puis Sain-Cyr-sur-le-Rhône du 23 août au 4 septembre.

Demandez le programme ! Il est en ligne, ainsi que la billetterie sur www.parc-naturel-pilat.fr

Mieux connaître la nature du Pilat

- **Carte des habitats naturels du Pilat**

Découvrez comment se répartissent les 23 types de végétations naturelles du Pilat et leurs dénominations précises.

Cette cartographie est le résultat d'un important travail réalisé par le Conservatoire Botanique National du Massif Central, avec la méthodologie nationale « CarHab » (pour CARTographie des HABitats) et la mobilisation de financements publics par le Parc du Pilat. La nouvelle carte 2021 des habitats du Pilat est disponible en ligne depuis le site internet du Parc du Pilat www.parc-naturel-pilat.fr / rubrique actualité

[Accéder à la cartographie des végétations naturelles en ligne](#)

- **Le site de la faune et la flore du Pilat**

Pilat Biodiv', rassemble toutes les observations de faune et de flore faites dans le Parc du Pilat. Actuellement ce sont près de 340 000 observations sur plus de 2000 espèces qui sont centralisées. En parcourant ce site, vous aurez une vision précise du patrimoine naturel de votre commune.

Biodiversite.parc-naturel-pilat.fr [En savoir plus sur la chat sauvage sur Pilat'biodiv](#)

- **Un chat sauvage dans le Pilat !**

On croirait un simple chat domestique. Mais il semblerait que ce soit bel et bien un véritable chat sauvage (appelé aussi chat forestier), observé pour la première fois dans le Pilat à Bourg-Argental grâce à un piège photo.

Tous les critères morphologiques correspondent bien : queue touffue et annelée, ligne sombre le long du dos, peu rayé. Toutefois il est préférable d'utiliser le conditionnel, seules des analyses génétiques pourraient confirmer avec certitude qu'il s'agit bien de *Felis sylvestris*, et non pas d'un individu issu du croisement entre sauvage et domestique.

RESULTATS ELECTIONS A THELIS -LA- COMBE

(en nombre de voix)

ELECTIONS REGIONALES 1° TOUR

LAURENT WAUQUIEZ	29
FABIENNE GREBERT	10
ANDREA KOTARAC	9
BRUNO BONNELL	7
NAJAT VALLAUD BELKACEM	5
CECILE CUKIERMAN	3
SHELLA GILL	0
CHANTAL GOMEZ	0
FARID OMEIR	0

149 inscrits, 64 votants, 63 suffrages exprimés

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 1° TOUR

JEAN- FRANCOIS CHORAIN /VALERIE PEYSSELON	22
ROBERT CORVAISIER/MARIE VELLY	23
TIM BOUZON / NOEMIE HOAREAU	9
ANNE- MARIE BORGEAIS/CEDRIC LOUBET	5

149 inscrits, 69 votants, 59 suffrages exprimés

**57 %
D'abstention**

ELECTIONS REGIONALES 2° TOUR

LAURENT WAUQUIEZ	36
FABIENNE GREBERT	23
ANDREA KOTARAC	7

149 inscrits, 68 votants, 66 suffrages exprimés

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2° TOUR

JEAN FRANCOIS CHORAIN /VALERIE PEYSSELON	34
ROBERT CORVAISIER/MARIE VELLY	33

149 inscrits, 68 votants, 67 suffrages exprimés

**54 %
D'abstention**

Pour le canton du PILAT le binôme : JEAN- FRANCOIS CHORAIN /VALERIE PEYSSELON a été élu .

Horaires d'ouverture de la Déchetterie intercommunale

La déchèterie propriété du SICTOM, au Noharet à Bourg-Argental. : Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi : 13h30 - 17h Mardi : Fermée Mercredi : 9h - 12h // 13h30 - 17h Jeudi : Fermée

Vendredi : 13h30 - 17h Samedi : 9h - 12h // 13h30 - 17h

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Pour contacter le gardien de la déchèterie, merci de composer le 04.77.39.18.84

A noter : Du 1er mai au 30 octobre les déchèteries restent ouvertes jusqu'à 18h00 les soirs d'ouverture

Directeur de la publication : M. Régis Fanget, Maire

Comité de rédaction : Bernadette BERNE, Carole RICHARD-RIVORY, Christian ROUCHOUZE
Impression : par nos soins